



MUNICIPALITÉ DE  
**Saint-Pierre-  
les-Becquets**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BÉCANCOUR  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-01**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION  
POUR LES SERVICES MUNICIPAUX**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets est régie par les dispositions du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) et de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

**ATTENDU** que les dispositions des articles 244 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) permettent aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la municipalité;

**ATTENDU** que les dispositions de l'article 962.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) permettent à toute municipalité de prescrire, par règlement, le montant des frais d'administration pour tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la municipalité lorsque le paiement est refusé par le tiré;

**ATTENDU** que la Municipalité juge approprié de réviser les tarifs imposables pour les biens et services qu'elle rend disponibles et de regrouper toutes les dispositions dans un seul et unique règlement;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Yvon Potvin pour un « Règlement sur la tarification des services municipaux » à la séance ordinaire du 3 décembre 2024 et présente le projet de règlement;

**RÉSOLUTION no 30-03-2025**

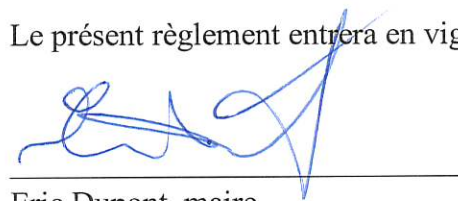
**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Yvon Potvin et appuyé par monsieur Michaël Tousignant et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement no 2025-01 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

## ARTICLE 1 – Tarification

La tarification des biens et services offerts par la municipalité est établie selon l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

## ARTICLE 2 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



Eric Dupont, maire



Martine Lafond, directrice générale  
et greffière-trésorière

### ANNEXE A GRILLE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Aqueduc	Tarifs
Nouveau branchement ou relocalisation	Coûts réels des travaux
Ouverture ou fermeture de boîte de service sur les heures d'ouverture de la mairie	Gratuit
Ouverture ou fermeture de boîte de service en dehors des heures d'ouverture de la mairie	100 \$
Achat d'un compteur d'eau Note : les compteurs d'eau sont fournis et installés gratuitement par la municipalité lors de la construction d'un bâtiment neuf (maison ou commerce).	Coûts réels
Analyses d'eau potable	Coûts réels
Vente d'eau potable (autres municipalités)	6 \$ / 1000 litres
Égout (sanitaire et pluvial)	Tarifs
Nouveau branchement ou relocalisation	Coûts réels des travaux
Nettoyage du réseau suite à un déversement	Coûts réels des travaux
Ajout ou relocalisation d'un puisard	Coûts réels des travaux
Couvercle de regard ou puisard	Coûts réels
Voirie	Tarifs
Bordure de béton : coupe, installation, réparation	Coûts réels des travaux
Trottoirs : coupe, installation, réparation	Coûts réels des travaux
Pavage : réparation, montée, ajout, etc.	Coûts réels des travaux
Lignage ou balai mécanique	Coûts réels des travaux
Luminaire : ajout ou relocalisation	Coûts réels des travaux

Nettoyage, aménagement, installation ou relocalisation d'un ponceau privé	Coûts réels des travaux
Corriger l'état de malpropreté de la chaussée, lorsque sur celle-ci ont été répandus boue, pierre, sable ou divers matériaux granulaires en provenance de l'immeuble du propriétaire, du locataire ou de l'occupant.	Coûts réels des travaux
Main-d'œuvre de l'inspecteur municipal ou de l'inspecteur adjoint (incluant camionnette des travaux publics et outils)	<b>80 \$ / heure</b>
<b>Urbanisme et bâtiment</b>	<b>Tarifs</b>
Permis de construction ou rénovation	15 \$
Certificat d'autorisation d'installation septique	15 \$
Dérogation mineure	150 \$
<b>Conciliateur-arbitre en matière de fossé, découvert et clôture mitoyenne</b>	<b>Tarifs</b>
Ouverture de dossier et 10 premières heures de travail (incluant avis de convocation aux gens en mésentente, visites, discussions, actions de conciliation, rédaction d'un rapport d'inspection, ordonnance et entente)	500.00 \$
Pour le travail de la personne désignée (heures au-delà des 10 premières heures incluses dans le 500 \$ de frais d'ouverture de dossier)	50.00 \$ / heure
Déboursés divers (agronome, avocat, arpenteur, ingénieur, transmission de documents, etc.)	Coûts réels
Frais de déplacement	Voir règlement sur les frais de déplacement (MRC)
<b>Transcription et reproduction de documents</b>	<b>Tarifs</b>
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation	Selon le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
Copie d'un compte de taxes municipales	
Copie d'un règlement municipal	
Copie d'un rapport financier	
Attestation d'un rapport d'événement ou d'accident	
Copie de tout autre document en vertu de la loi sur l'accès à l'information ou autre	
<b>Journal Le petit Romain</b>	<b>Tarifs</b>
Copie d'un numéro du journal	Gratuit
Abonnement au journal pour les gens de l'extérieur de Saint-Pierre-les-Becquets	Gratuit
Frais de poste pour expédition du journal aux gens de l'extérieur de Saint-Pierre-les-Becquets	3 \$ par numéro
<b>Photocopies</b>	<b>Tarifs</b>
En noir, pour les organismes de Saint-Pierre-les-Becquets	0.10 \$ la copie

En noir, pour les particuliers	0.50 \$ / la copie
En couleur, pour les organismes OBNL de Saint-Pierre-les-Becquets	<b>gratuit</b>
En couleur, pour les particuliers	1 \$ / la copie
Télécopie	1 \$ / feuille
<b>Procès-verbaux</b>	<b>Tarifs</b>
Frais de poste pour expédition des procès-verbaux	Coûts réels
<b>Bacs roulants</b>	<b>Tarifs</b>
Bac à recyclage	Coût réel
Bac à ordures	Coût réel
<b>Cheque ou ordre de paiement refusé</b>	<b>Tarifs</b>
Chèque (N.S.F.) ou ordre paiement refusé	20 \$/refus
<b>Frais de recouvrement</b>	<b>Tarifs</b>
Premier avis	gratuit
Deuxième avis	15 \$ / envoi recommandé
<b>Objets promotionnels</b>	<b>Tarifs</b>
Épinglette	5 \$
<b>Camp de jour (8 semaines)</b>	<b>Tarifs</b>
Le service est offert sur une période de 8 semaines, à l'exception des jours fériés, du lundi au vendredi de 7 h30 à 17 h 30.	1 enfant : 275 \$ 2 <sup>e</sup> enfant 250 \$ Non-résident : 100 \$ supplémentaire / enfant
<b>Bibliothèque</b>	<b>Tarifs</b>
Abonnement résident / non-résident	Résident : gratuit Non-résident : 20\$ / 2 ans Non-résident (famille) 30 \$ / 2 ans Bénévole : gratuit
Perte d'un volume ou périodique	Prix de remplacement
Reliure endommagée	Prix de remplacement
Perte d'un jeu, DVD ou autres	Prix de remplacement
<b>Piscine</b>	<b>Tarifs</b>
Cours d'une durée de 50 minutes (9 – 10 semaines)	<b>Résident : 100 \$</b> <b>Non-résident : 125 \$</b>
Bain libre et longueur	4 \$ 6 \$ non-résident
Carte familiale (2 adultes – 2 enfants)	12 \$

	17 \$ non-résident
<b>Aréna</b>	<b>Tarifs</b>
Hockey mineur de Bécancour	<b>50 \$ plus taxes/h</b>
École secondaire les Seigneuries	50 \$ plus taxes /h
Activités de glace destinées à une clientèle adulte	153 \$ plus taxes / h
Activités de glace destinées à une clientèle de 18 ans et moins	106 \$ plus taxes /h
Hockey ligue Associés	153 \$ plus taxes /h
RSEQ	80 \$ / h plus taxes
Hockey récréatif	140 \$ taxes incluses 1 <sup>er</sup> enfant 70 \$ taxes incluses 2 <sup>e</sup> enfant
Entraîneur privé	80 \$ taxes incluses
Location de salle Jean-Marcel Vézina	92 \$ plus taxes
Patinage libre	gratuit
Hockey libre 13 ans et plus	4 \$
Hockey libre 12 ans et moins	2 \$
Tarifs publicitaires 1 saison	200 \$ plus taxes
Tarifs publicitaires 3 saisons	450 \$ plus taxes
<b>Remboursement des frais de non-résidence</b>	
La personne inscrite doit résider sur le territoire de Saint-Pierre-les-Becquets au moment de l'inscription.	
1- Les frais réclamés doivent être liés à une activité sportive offerte par une autre Municipalité qui n'est pas offerte à Saint-Pierre-les-Becquets.	
2- Les frais d'inscription doivent être payés en totalité par le parent ou le tuteur légal de l'enfant. Aucun remboursement ne doit avoir été accordé à la suite d'un abandon ou d'une annulation de l'inscription. La Municipalité se réserve le droit d'exiger au demandeur ou à la municipalité ayant offert le cours, une attestation à l'effet qu'il a été suivi.	
3- Le demandeur doit présenter la facture originale, la preuve de paiement, une preuve de résidence avant le 1 <sup>er</sup> novembre de l'année en cours et compléter et signer le formulaire de remboursement.	

4- La Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets rembourse 50 % des frais de non-résidents, jusqu'à un maximum de 350 \$ par personne âgée de 18 ans et moins, par inscription.	
<b>Salle d'entraînement</b>	<b>Tarifs</b>
Abonnement 1 mois	<b>30 \$ résident, étudiant 50 \$ non-résident</b>
Abonnement 3 mois	<b>80 \$ résident, étudiant 135 \$ non-résident</b>
Abonnement 6 mois	<b>140 \$ résident, étudiant 240 \$ non- résident</b>
Abonnement 1 an	<b>255 \$ résident, étudiant 305 \$ non-résident</b>
Puce	5 \$ à vie

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE LE 4 mars 2025.

<b>Dates importantes à retenir</b>	
Avis de motion et présentation du projet du règlement	3 décembre 2024
Adoption du règlement	4 mars 2025
Avis public d'adoption	1 <sup>er</sup> avril 2025